



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 41- 2024

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation 16/10/2024

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

Berger Levault

EXTRAIT DU REGISTRE

ID : 013-211300090-20241022-4120241-CC

des

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---oooOooo---

Séance du 22 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS;

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Colette MARTINET , Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Sabine BOUCHE, Mélanie HENARD et Philippe CARON formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Michel PUECH à Michel GOURLIA

EXCUSÉS ABSENT : Laurent LAMOTTE et Jean COYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

Objet :CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN POUR OLIVERAIE EN FORÊT COMMUNALE

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée, un projet de convention pluriannuelle et tripartite jointe en annexe, à intervenir dans le cadre de l'exploitation d'une oliveraie en forêt communale entre la commune, l'Office National des forêts et le concessionnaire Monsieur Sébastien VASSEROT-MERLE;

Monsieur le Maire précise que cette convention fixe les conditions de l'exploitation de l'oliveraie dont le nombre de 140 oliviers sur les parcelles AN 111 sur une surface concédée de 7 113.57 m².

Lieu-dit	Références cadastrales	Surface Totale de la parcelle	Surface concédée
L'ETANG	AN 111	16 ha 69 a 40 ca	7 113.57 m ²

Cette convention est consentie à titre précaire et révocable pour une durée de 15 ans du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2039.

La présente concession de terrain est accordée par la Commune à titre gratuit.

Le concessionnaire devra régler à l'Office National des Forêts, des frais de dossier ayant pour objet d'indemniser de manière forfaitaire le coût technique et administratif de l'instruction et du suivi de la concession pendant toute sa durée.

Ces frais s'élèvent à 150 HT(soit 180 € T.T.C) et sont payables en une fois après signature de l'acte et à réception de la facture établie par l'ONF.

Vu les articles L211-I et R 214-19 du Code forestier,

Considérant l'avis Favorable de l'Office National des Forêts

Entendu l'exposé de son rapporteur
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le 25/10/2024
ID : 013-211300090-20241022-4120241-CC

Berger Levraud

AUTORISE l'exploitation d'une oliveraie sur la parcelle communale,

APPROUVE la convention d'occupation qui sera signée avec Monsieur Sébastien VASSEROT-MERLE, l'Office Nationale des Forêts et la Commune de La Barben,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les avenants afférents à cette affaire,

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 22 octobre 2024

Le Maire

Secrétaire de séance

Franck SANTOS

Bernard JEAN



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____ Fait à La Barben, le _____
Le Maire Franck SANTOS